



INFORMATIONS ECOLE CYCLE 2024-2025

Voici quelques informations afin de vous préparer à cette rentrée :

1- ORGANISATION GENERALE

Les horaires, *sous réserve de changements*, seront les suivants :

9h-13h et 14h-17h (*samedi*)
8h-12h et 13h-16h (*dimanche*)

Des pauses sont prévues en milieu de matinée et en milieu d'après-midi.

Le déjeuner est possible sur place avec un panier-repas : s'il fait beau, table et chaises seront à l'extérieur.

Il est possible également de déjeuner dans les villages alentours à 10 mn de voiture (Ceyrat, Theix, Beaumont, Aydat) ou chez soi bien entendu pour ceux qui vivent à proximité.

2- DEROULEMENT DES FORMATIONS

Des documents théoriques et parfois de pratiques guidées seront distribués régulièrement. Des fascicules de formation sont transmis pour les 3 années.

Il est utile de se procurer un classeur et de quoi écrire avec des couleurs éventuellement.

Un grand cahier pour la prise de notes est vivement conseillé.

La documentation fournie est assez conséquente. Il n'est pas nécessaire de se perdre dans une littérature, certes abondante dans ce domaine, mais qui peut avoir peu d'intérêt pratique.

Nous mettrons en pratique ce que les textes disent et en vérifierons la portée concrètement.

Les journées alterneront entre des pratiques (prévoir coussin personnel) et de la théorie. Des pratiques structurées et des études seront à approfondir pour le mois.

3- CONTRAT DE FORMATION (voir fichiers joints)

La convention préalable définit **un contrat d'engagement entre l'École Sattva et le stagiaire**. Ce dispositif conventionnel énonce les règles d'engagement favorisant un contrat clair en termes de programme, d'éléments pédagogiques et de dispositions financières.

Pour que la formation commence, ce contrat doit être lu, signé et approuvé. **En l'absence d'adhésion à ce contrat par le stagiaire, la formation ne pourra lui être dispensée.**

Le contrat doit être rendu signé **avant le 30 juin 2024** et les formalités financières devront être à jour. A l'issue de ces formations, des attestations et justificatifs seront délivrées sur demande en fonction de l'assiduité du stagiaire.
